

**Aucun matériel n'est autorisé - Durée : quatre heures**

**Première partie : synthèse (40 points) : vous rédigerez une synthèse concise, objective et ordonnée des documents suivants :**

Document n° 1 : Victor Hugo, *Notre Dame de Paris*, chap. 1, livre III, 1831

Document n° 2 : Olivier Godet, « Faut-il tout conserver ? », *Constructif*, n° 13, février 2006

Document n° 3 : Yann Gaillard, *Mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine*, rapport fait au nom de la commission des finances, présenté au sénat le 25 juillet 2002

Document n° 4 : Raoul Hunter (1956-1989), *La ville de Québec sous caricature*, Archives nationales du Québec

**Deuxième partie (20 points) : Pensez-vous qu'un peuple sans mémoire soit un peuple sans avenir ?**

**Document n° 1 : Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, chap. 1, livre III, 1831**

*Au début de XIXe siècle, la cathédrale Notre-Dame de Paris était dans un tel état de délabrement que l'on envisagea la possibilité de la détruire totalement. Victor Hugo, admirateur de l'édifice, écrivit alors son roman dans le but notamment de sensibiliser le public à la valeur d'un tel monument.*

Trois choses importantes manquent aujourd'hui à cette façade. D'abord le degré de onze marches qui l'exhaussait jadis au-dessus du sol ; ensuite la série inférieure de statues qui occupait les niches des trois portails, et la série supérieure des vingt-huit plus anciens rois de France, qui garnissait la galerie du premier étage, à partir de Childebert jusqu'à Philippe-Auguste, tenant en main " la pomme impériale ".

Le degré, c'est le temps qui l'a fait disparaître en élevant d'un progrès irrésistible et lent le niveau du sol de la Cité. (...)

Mais qui a jeté bas les deux rangs de statues ? qui a laissé les niches vides ?<sup>1</sup> qui a taillé au beau milieu du portail central cette ogive neuve et bâtarde ? qui a osé y encadrer cette fade et lourde porte de bois sculpté à la Louis XV à côté des arabesques de Biscornette ?<sup>2</sup> Les hommes ; les architectes, les artistes de nos jours.

Et si nous entrons dans l'intérieur de l'édifice, qui a renversé ce colosse de saint Christophe, proverbial parmi les statues<sup>3</sup> (...) ? Et ces myriades de statues qui peuplaient tous les entre-colonnements de la nef et du chœur, à genoux, en pied, équestres, hommes, femmes, enfants, rois, évêques, gendarmes, en pierre, en marbre, en or, en argent, en cuivre, en cire même, qui les a brutalement balayées ? Ce n'est pas le temps. (...)

Et qui a mis de froides vitres blanches à la place de ces vitraux " hauts en couleur " qui faisaient hésiter l'œil émerveillé de nos pères entre la rose du grand portail et les ogives de l'abside<sup>4</sup> ? Et que dirait un sous-chantre du seizième siècle, en voyant le beau badigeonnage jaune dont nos vandales archevêques ont barbouillé leur cathédrale ? (...) Il croirait que le lieu saint est devenu infâme, et s'enfuirait. (...)

---

<sup>1</sup> Il s'agit des révolutionnaires pendant la Terreur.

<sup>2</sup> À la demande du clergé, l'architecte Soufflot, en 1771, fit disparaître le trumeau et une partie du tympan du portail central, orné du célèbre Jugement Dernier, pour laisser passer plus aisément les processions. Il remplaça la porte de bois d'origine par une porte de style Louis XV représentant le Christ et la Vierge.

<sup>3</sup> Cette statue, installée vers 1413 à l'intérieur de la Cathédrale, aurait été condamnée par les chanoines de la cathédrale en 1784 parce qu'elle était considérée comme laide et ne correspondant plus au goût de l'époque.

<sup>4</sup> En 1756, les chanoines jugeant l'édifice trop sombre demandèrent de détruire les vitraux du Moyen Âge et de les remplacer par du verre blanc ; après quoi on badigeonna les murs de la cathédrale. Les rosaces furent cependant conservées.

C'est ainsi que l'art merveilleux du moyen âge a été traité presque en tout pays, surtout en France. On peut distinguer sur sa ruine trois sortes de lésions qui toutes trois l'entament à différentes profondeurs : le temps d'abord, qui a insensiblement ébréché çà et là et rouillé partout sa surface ; ensuite, les révolutions politiques et religieuses, lesquelles, aveugles et colères de leur nature, se sont ruées en tumulte sur lui, ont déchiré son riche habillement de sculptures et de ciselures, crevé ses rosaces, brisé ses colliers d'arabesques et de figurines, arraché ses statues, tantôt pour leur mitre, tantôt pour leur couronne ; enfin, les modes, de plus en plus grotesques et sottes, qui depuis les anarchiques et splendides déviations de la renaissance, se sont succédé dans la décadence nécessaire de l'architecture. Les modes ont fait plus de mal que les révolutions. Elles ont tranché dans le vif, elles ont attaqué la charpente osseuse de l'art, elles ont coupé, taillé, désorganisé, tué l'édifice, dans la forme comme dans le symbole, dans sa logique comme dans sa beauté. Et puis, elles ont refait ; prétention que n'avaient eue du moins ni le temps, ni les révolutions. Elles ont effrontément ajusté, de par le bon goût, sur les blessures de l'architecture gothique, leurs misérables colifichets d'un jour, leurs rubans de marbre, leurs pompons de métal, véritable lèpre d'oves, de volutes, d'entournements, de draperies, de guirlandes, de franges, de flammes de pierre, de nuages de bronze, d'amours replets, de chérubins bouffis, qui commence à dévorer la face de l'art dans l'oratoire de Catherine de Médicis, et le fait expirer, deux siècles après, tourmenté et grimaçant, dans le boudoir de la Dubarry<sup>5</sup>.

## **Document n° 2 : Olivier Godet, « Faut-il tout conserver ? », *Constructif*, n° 13, février 2006**

La question se pose pour tout témoignage d'une activité humaine passée... et la réponse peut être recherchée dans sa signification et son sens pour la société.

A l'issue de la Révolution de 1789, certains esprits avisés se sont inquiétés des exactions commises contre des édifices témoins de l'Ancien Régime. Les châteaux représentaient la mémoire du pouvoir de la noblesse à éradiquer et à ce titre ont été transformés en simples carrières de pierre. Le terme de vandalisme est ainsi apparu au cours de cette période. L'abbé Grégoire ne disait-il pas, le 31 août 1794, lors d'un discours à la Convention : « Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts; les hommes libres les aiment et les conservent. » Ces mêmes édifices seront ensuite considérés comme « bien commun » méritant donc l'attention de tous. Prendre position sur l'opportunité de détruire ou conserver est donc un ancien débat, animé par des intérêts très divergents.

### **La signification du patrimoine**

Aujourd'hui, la question concerne tout témoignage d'une activité passée représentative de l'activité humaine ou de la richesse de notre environnement. A ce titre, on peut se référer à l'action et à la définition de l'Unesco sur le patrimoine mondial représentatif du génie humain qui mérite d'être transmis aux générations futures. Au-delà de l'aspect esthétique, c'est la signification tant sociale que technique ou économique qui en justifie la sauvegarde. Il ne suffit pas de s'interroger sur les seuls monuments, mais de considérer l'ensemble de notre mémoire et sa signification. La banalisation de notre cadre de vie, la perte des racines et l'incertitude par rapport à l'avenir conduisent à une inquiétude de la société devant ces questions. Des associations se mobilisent et les questions posées concernent des domaines de plus en plus larges, ce que l'on a pu appeler le « tout patrimoine ».

Comment alors réagir dans ce contexte : faut-il tout conserver au risque de geler la situation actuelle et muséifier le territoire; faut-il détruire sans discernement comme cela était le cas dans les années 60-70; ou faut-il chercher une voie médiane permettant un équilibre rassurant et des procédures de réflexion adaptées aux territoires ?

### **La notion de transmission**

La notion de patrimoine porte en elle une notion de transmission. Tel est le sens étymologique : ce que transmet le père. Peut-on refuser cet acquis?

---

<sup>5</sup> En 1699, selon le souhait de Louis XIV et le vœu de Louis XIII, on opéra de profondes transformations dans la décoration intérieure de la cathédrale, notamment au niveau du chœur. On démolit le jubé qui fut remplacé par une grille en fer forgé doré à la feuillure d'or. L'ensemble du chœur laissa place à un décor baroque.

La querelle des anciens et des modernes est récurrente et touche tous les arts. La Renaissance a vu le conflit entre l'art gothique et l'expression de l'antique au nom de l'opposition entre une tradition latine, méditerranéenne, et des influences de l'Europe du Nord qualifiées de barbares. Et pourtant, le XIXe siècle romantique a « réhabilité » la diversité des styles.

On a aujourd'hui l'impression que les siècles passés ont su intégrer une harmonie des styles. Chaque monument, chaque ville est le fruit d'une accumulation d'interventions. La construction d'une cathédrale s'étalait sur plusieurs siècles et le style du chœur n'est pas toujours celui de la nef. Cependant, on y sent une grande homogénéité qui peut être attribuée à une continuité dans les techniques, les matériaux et la transmission des savoirs.

De même, toute ville historique voit la juxtaposition harmonieuse de constructions d'époques différentes. Ceci prouve que les anciens ont aussi été amenés à démolir pour remplacer, sans bouleverser l'unité de l'ensemble. La question est alors de déterminer à partir de quand ces transformations sont acceptables ou regrettables. On est en face d'une question de temps : bien sûr, il y a la patine du temps mais surtout, il y a, depuis un siècle, l'accélération des modifications des techniques avec l'apparition d'architectures de métal, de béton ou de verre venues se juxtaposer à plusieurs siècles d'architectures de bois et de pierre.

### **Quels critères ?**

On peut constater que tout ce qui est intéressant n'est pas protégé et que le patrimoine se construit chaque jour. Les niveaux d'exigence sont variables selon qu'il s'agit de monuments ou de sites inscrits ou classés. Professionnels, experts et commissions en garantissent la pérennité et contribuent à définir leur capacité d'évolution. Des procédures telles que les secteurs sauvegardés ou les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager posent la question de la valeur des éléments dans leur contexte et font l'objet de règles concertées ; chacun, sans être exceptionnel, joue par sa présence un rôle dans la personnalité de la ville. Les éléments marquants peuvent l'être par leur place dans un ensemble - une maison dans une rue homogène - ou par leur valeur représentative d'une série de bâtiments - les gares ou les mairies ont pris au XIXe siècle une valeur importante dans la structuration de l'urbanisme et la traduction d'un progrès économique. Ailleurs, il a fallu d'importants efforts de persuasion pour préserver les centres anciens de la « rénovation », c'est-à-dire du remplacement, et orienter les interventions vers la restauration.

Le caractère unique d'un bâtiment roman ayant traversé les aléas de l'histoire lui confère également une valeur inestimable, même s'il faut le redécouvrir à travers une restauration respectueuse de qualités modifiées par de précédentes interventions. Il s'agit alors d'intervenir avec discernement sur l'existant. Que dire lorsqu'il s'agit d'éléments exemplaires et porteurs de sens ? Les préserver nécessite de leur permettre d'évoluer. Que deviennent les fermes lorsque l'agriculture évolue ? Que deviennent les paysages ruraux lorsque les haies sont arrachées ? Nous sommes à l'évidence emportés par une évolution économique. Faut-il pour autant considérer que ce processus est satisfaisant ? Ces traces du passé portent en elles un dynamisme et un potentiel pour l'avenir. En ce sens, face aux frustrations que peut engendrer le développement, on peut considérer que le patrimoine sera recherché comme un refuge, ainsi qu'en témoigne l'intérêt pour le tourisme.

### **Une valeur d'usage**

Il est important que la société conserve des repères au-delà des musées des traditions populaires, quels que soient leur intérêt et leur qualité. Quel avenir aura une coquille vide, sans usage ? Combien de bâtiments, victimes de laxisme, sont condamnés par manque d'entretien, phénomène plus pernicieux que le bulldozer ? Même si les premiers soins ont porté sur les châteaux suite au péril révolutionnaire, le champ s'est diversifié : la modification des bâtiments industriels pose la question du devenir des usines.

N'a-t-on pas appelé « krach des ouvriers », l'île Seguin, mémoire des usines Renault ? Ce site n'a pas trouvé de solutions de conservation, car sa valeur de mémoire était plus forte que sa valeur technique. On peut cependant trouver ailleurs des réussites telles que les opérations de Roubaix où les structures robustes d'usines textiles ont permis d'aménager de vastes surfaces de bureaux, ou de créer des logements ou des lofts très prisés dans les annonces immobilières.

Démolirait-on encore aujourd'hui les halles de Baltard ou l'abbaye de Cluny qu'aucune architecture virtuelle ne remplacera jamais ? L'important est de donner du sens à l'architecture et d'éviter de réaliser un urbanisme sans mémoire. Les promoteurs en ont bien conscience lorsqu'ils commercialisent des opérations nommées « Le clos de l'abbaye » ou « la résidence du prieuré »...

Le travail patrimonial n'est pas exclusivement technique. C'est un état d'esprit qui consiste à s'appuyer sur les caractéristiques de l'existant avant de décider de le renforcer ou de le remplacer. André Chastel disait : « le patrimoine se reconnaît au fait que sa conservation suppose des sacrifices mais que sa perte constitue un sacrifice plus important encore... ».

**Document n° 3 : Yann Gaillard, *Mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine, rapport fait au nom de la commission des finances, présenté au sénat le 25 juillet 2002***

Tout se passe comme si l'on était passé d'un extrême à l'autre. Presque inconnu sous l'ancien régime -la monarchie n'ayant pas hésité à faire détruire le château neuf de St-Germain en Laye, puis, juste avant la Révolution, les châteaux de la Muette, de Madrid au bois de Boulogne, de Vincennes et de Blois-, le sentiment patrimonial apparaît à l'occasion des débordements auxquels donne lieu la tourmente révolutionnaire.

Le sens du patrimoine, c'est à dire des biens fondamentaux, inaliénables, commun à la Nation toute entière, celui d'un héritage reçu et à transmettre aux générations futures, est inventé par la Révolution, qui tout à la fois déchaîna les démons du vandalisme et créa le musée et l'inventaire.

On peut citer, pour illustrer la reconnaissance institutionnelle du sentiment patrimonial, les formules heureuses de Jean-Baptiste Mathieu, président de la commission des arts : « Les monuments et les antiquités, restes intéressants, épargnés et consacrés par le temps... que l'histoire consulte, que les arts étudient, que le philosophe observe, que nos yeux aiment à fixer avec ce genre d'intérêt qu'inspire même la vieillesse des choses et tout ce qui donne une sorte d'existence au passé, ont été les nombreux objets de la commission d'inventaire. »

Il faudra attendre le romantisme pour que ce sentiment se double d'une nouvelle attitude, sous l'influence notamment de Chateaubriand, qui oppose la catégorie esthétique du « neuf », comme synonyme du laid et du vulgaire, à celle de l'ancien, qui allie « la beauté et le sacré. ».

Pour l'homme moderne considéré comme en quête de sa propre histoire, les monuments forment des points de repère et des éléments constitutifs du sentiment national, indépendamment de la valeur esthétique des monuments. Barrès dans son petit ouvrage, « La grande pitié des églises de France » (1912) reprend le discours de Michelet, sur ces « humbles églises, sans style peut-être, mais pleines de charmes et d'émouvants souvenirs qui forment la physionomie architecturale la figure physique et morale de la terre de France ».

Or, aujourd'hui, si tout est digne d'intérêt, si tout mérite d'être conservé, ne serait-ce qu'à titre de témoin de son époque, d'un temps révolu constitutif de notre mémoire collective, il devient difficile de se fixer une ligne conduite réaliste et, pour reprendre un anglicisme, « soutenable » à long terme.

La destruction et la ruine de l'inutile est une loi de la nature. La culture intervient pour donner un sens nouveau à des biens ayant perdu leur fonction originelle. Mais la culture ne peut durablement aller à l'encontre des lois de la nature à un coût supportable et acceptable par la Nation, que si les biens sauvegardés conservent une fonction. -tel est bien le problème que pose le parc immense des chapelles et églises de France, peu à peu privées de support naturel qu'est la présence des fidèles - ou en retrouve une, ce qui, on l'a vu, peut s'avérer coûteux.

Si pour les quelques centaines de monuments phares du génie de la France, la question ne se pose pas, pour les autres, elle est bien souvent de savoir, en se plaçant du point de vue des finances publiques, s'il faut encourager le maintien fictif de fonctions originelles, au risque de faire paraître bien lourdes les dépenses engagées pour maintenir un temple vide, ou s'il faut prendre le risque -financier- de créer des fonctions nouvelles pas forcément indispensables pour maintenir en vie l'organe.

La patrimonialisation du territoire national et de ses coutumes, demain peut-être de toutes ses pratiques, est porteuse d'un double risque : la montée des coûts de fonctionnement, surtout lorsqu'il fait appel à l'État pour faire vivre revivre ou survivre des monuments traditionnels mais aussi de plus en plus des implantations industrielles ; le gel des paysages, au sein desquels la modernité aurait de plus en plus de mal à se faire une place au soleil.

M. Bruno Foucart, membre de la Commission supérieure des monuments historiques n'hésite pas à poser la question : « n'y a-t-il pas un risque de saturation ? l'extension du patrimoine...n'est-elle pas cancérogène ? Sous le poids du passé, sous le couvercle du musée, est-il encore une place pour la création, la vie, le présent ? ».

Il faut faire ces choix et en l'occurrence faire un tri dans l'héritage patrimonial avec l'idée, qu'il ne faut pas s'enliser comme l'a fait dans une certaine mesure l'Inventaire général dans une approche trop horizontale, trop objective insuffisamment qualitative. Comme le souligne M. Bruno Foucart, « le patrimoine qu'il faut préserver pour les générations à venir est celui qu'il faut maintenir comme une richesse artistique... dans la démocratie des arts, l'égalité n'est pas le nivellement ».

Document n° 4 : Raoul Hunter (1956-1989), *La ville de Québec sous caricature*, Archives nationales du Québec

